

**Observatoire Francophone du Français Contemporain**

*Section française*

\*\*\*\*\*

**ÉROFA**

**Études pour la rationalisation de l'orthographe française d'aujourd'hui**

\*\*\*\*\*

**Lettre N° 6**

**15 décembre 2010**

**N'oubliez pas de renouveler votre adhésion pour 2011, merci !**

(bulletin joint)

Présents : J.-C. Anizan, F. Bottois, M. Courberand, C. Fondet, C. Gruaz, P. Jeudy, P. Launay.

Excusés : A. Bizet, H. Landroit (Bruxelles), L. Louvel, C. Martinez.

Cette réunion s'est tenue, grâce à l'intervention de Maryz Courberand, dans les locaux du *Conseil International de la Langue Française*, que nous tenons à remercier pour son accueil.

Lors de cette réunion et de la précédente du 22 septembre 2010 le sujet débattu en vue d'une possible publication est l'accord du participe passé.

Après les contributions des membres belges, québécois et français, et tout particulièrement les échanges avec G. Legros, dont les remarques et propositions ont été prises en compte dans ce document, EROFA propose un canevas de travail qui, partant de fondamentaux, présente les règles échelonnées sur plusieurs étages.

A l'issue de la réunion de ce jour, ce canevas se présente ainsi :

**CANEVAS**

**Fondamentaux**

F1 : Le PP est soit un composant de verbe dans les temps composés, soit un adjectif.

F2 : Lorsque le PP est composant de verbe, le temps composé est commutable avec un temps simple : *il a mangé / il mange*.

F3 : Lorsque le PP est adjectival, il est commutable avec un adjectif.

F4 : Le verbe conjugué dans les temps simples, l'auxiliaire dans les temps composés s'accordent avec le sujet grammatical, ex. *ils mangent*, *ils ont mangé la pomme*, *les pommes sont bonnes*.

F5 : L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il qualifie, ex. *les pommes sont bonnes*.

F6 : Lorsqu'un mot M1 commute avec un mot M2 dans une phrase P, le mot M2 impose les règles d'accord qui lui sont propres à la phrase P, ex. si l'on remplace *récit*, masculin, par *histoire*, féminin, dans la phrase *le récit est amusant*, *amusant*, masculin, devient *amusante*, féminin dans la phrase *l'histoire est amusante*.

**Définition** : il y a digraphie lorsque deux formes différentes M1 et M2 d'un même mot M obéissent à deux règles complémentaires considérées comme acceptables.

## A. PP employé seul

### ● Niveau 1 : cas général

Le PP commute avec des adjectifs (F3) et suit donc les règles de ceux-ci (F5).

Ex. *des pommes tombées / des pommes rouges*.

**Règle seul niveau 1 : Le PP employé seul est un PP adjectivé (ou adjectival) et s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte.**

### ● Niveau 2A : ci-joint, étant donné, etc.

La norme actuelle met en avant la position.

C'est la commutation qui détermine la catégorie du mot et de là les règles d'accord.

Ex. *Votre lettre ci-jointe...* (*ci-jointe* postposé est adjectival et s'accorde, F5) / *Ci-joint votre lettre...* (*ci-joint* antéposé est adverbial et invariable)

Ex. *Ci-joint, ma réponse* (*Ci-joint* est adverbial par commutation avec *ci-après*) mais aussi *Ci-jointe, ma réponse* (*Ci-jointe* est adjectival par commutation avec *Incluse, Ajoutée, Annexée, Visible ci-dessous*)

Ex. *Ma réponse est / se trouve ci-jointe* (*ci-jointe* est adjectif par commutation avec par ex. *définitive*), mais aussi *Ma réponse est / se trouve ci-joint* (*ci-joint* est adverbe par commutation avec par ex. *ici, ci-contre, ci-dessous, au dos*)... Figer les interprétations selon l'ordre des mots serait retrouver, par un autre voie, les raffinements incertains des sous-règles de la surnorme actuelle. Les deux interprétations – et donc les deux régimes d'accord – sont théoriquement possibles, et donc admissibles, même si, bien entendu, les contextes peuvent toujours favoriser l'une ou l'autre.

Ce sont des cas de digraphie.

**Règle seul niveau 2A : Les PP *ci-joint, passé, vu, etc.* s'accordent ou ne s'accordent selon leur valeur adjectivale, prépositive, adverbiale ou phrastique.**

### ● Niveau 2B : Proposition ou partie de proposition sous-entendue

Lorsque la séquence sous-entendue est passive, le sujet de cette séquence détermine l'accord ou le non-accord du PP :

Ex. *Les vacances étaient plus belles qu'annoncé* = *Les vacances étaient plus belles que [cela avait été] annoncé* (sujet : *cela*)

Ex. *Les vacances étaient plus belles qu'annoncées* = *Les vacances étaient plus belles que [les vacances avaient été] annoncées* (sujet : *les vacances*)

Lorsque la séquence sous-entendue est à la voix active, c'est, selon la règle actuelle, le COD qui détermine l'accord ou le non-accord du PP. Mais selon la règle énoncée ci-dessous *avoir* niveau 2 le PP est invariable :

Ex. *Les vacances étaient plus belles qu'annoncé* = *Les vacances étaient plus belles que [Pierre les avait] annoncé* (sujet : Pierre)

C'est un cas de digraphie.

**Règle *seul* niveau 2B : Lorsqu'une proposition ou une partie de proposition est sous-entendue, le PP s'accorde ou ne s'accorde pas selon le sujet sous-entendu.**

## **B. PP avec *avoir***

### **● Niveau 1 : règle de base : le PP après *avoir* est invariable**

Ex. *elles ont mangé* (par opposition à *elles sont mangées*)

Ce point de départ traduit l'accord en synchronie. Marc Wilmet souligne que du point de vue historique, il en est autrement : « Le fait important, qu'a occulté la doxa, est que le statut d'adjectif [du PP], depuis les origines du français, justifie la majorité des accords : *Une tirelire cassée, La tirelire est cassée, (...) La tirelire qu'on a cassée, La tirelire qu'on s'est cassée*. Cependant, Marc Wilmet admet que la valeur verbale du PP domine aujourd'hui dans les temps composés avec *avoir*, et que cela justifie l'invariance,

**Règle fondamentale *avoir* niveau 1 : Le PP des temps composés avec *avoir* est invariable.**

**● Niveau 2 : accord et COD** : selon la règle actuelle, le PP avec *avoir* s'accorde avec le COD lorsque celui-ci est placé avant :

Ex. *La pomme qu'ils ont mangée*

Ex. *La maison que Pierre a construite*

Ex. *La pianiste que j'ai entendue jouer* (*pianiste* est sujet de *jouer*)

Ex. *Les airs que j'ai entendu jouer* (*airs* n'est pas sujet de *jouer*)

Cette règle a été énoncée par Marot au XVI<sup>e</sup> siècle, inspirée par l'italien dont l'influence était alors grande. Aujourd'hui, les italiens ne la respectent plus toujours. En français, elle a été maintenue. Notons que Marot ne mentionnait pas l'accord avec *être*. Vaugelas fit prévaloir cette règle, mais il remarquait déjà : « En toute la Grammaire Française, il n'y a rien de plus important, ny de plus ignoré ». A l'époque, des variantes étaient acceptées, par exemple : *La peine que m'a donné cette affaire* ou *Les lettres que j'ai reçu de vous*. On rencontre chez Corneille « *Toutes les misères / Que durant note enfance ont enduré nos pères* », *Cinna*, I,3) et chez Racine *La veneration que j'ay toujours eu pour les Ouvrages qui nous restent de l'Antiquité (Iphigénie, Préface)* (cf. *Le bon usage*, § 943). À l'époque classique, il était courant de laisser le PP invarié, malgré un COD antérieur, lorsque ce PP était encore suivi d'un autre élément de la phrase. Port-Royal en faisait un règle : ce n'était sans doute pas tout à fait une « variante acceptée », du moins pour tout le monde, mais un raffinement de plus dans la norme, qui a été abandonné depuis. Inversement, aujourd'hui une phrase telle *J'ai la jambe cassée* se rencontre.

### Peut-on ramener cette règle de niveau 2 au niveau 1 ?

Les séquences *ont mangée, a construite, ai entendue, ai entendu* commutent avec des formes simples donc sans PP, ex. *mangeaient, construisit, j'entendis* et à nouveau *j'entendis*. Ces séquences sont donc celles de temps composés avec *avoir* (F2), les PP sont des composants verbaux invariables.

Conséquences :

1. *mangée, construite, entendu (e)* ne sont pas des adjectifs, donc F5 ne s'applique pas ;
  2. la règle de niveau 1 s'applique : le PP est invariable ;
  3. l'accord de l'auxiliaire se fait avec le sujet grammatical, conformément à F4 ;
- Le PP devient ainsi invariable quelle que soit le PP et sa position.

**Règle *avoir* niveau 2 : Le PP des temps composés avec *avoir* est invariable, quels que soient le COD et sa position.**

Ex. *La pomme qu'ils ont mangé*

Ex. *La maison que Pierre a construit*

Ex. *La pianiste que j'ai entendu jouer*

Ex. *L'air que j'ai entendu jouer*

#### ● **Niveau 3A : participe passé précédé de *en***

Selon la règle actuelle, le PP est invariable.

Cette règle est conforme à la règle générale de niveau 1, elle est donc maintenue.

Ex. *les pommes, les invités en ont mangé.*

**Règle *avoir* niveau 3A : Le participe passé est invariable lorsqu'il est précédé de *en***

#### ● **Niveau 4 : participe passé précédé de *en* lui-même précédé d'un adverbe de quantité**

Selon la règle actuelle, le participe passé s'accorde lorsque *en* est précédé d'un adverbe de quantité :

Ex. *des pommes, combien en as-tu mangées ?*

### Peut-on ramener cette règle aux niveaux 1 et 3A ?

La commutation *combien en as-tu mangé(es) ? / combien en mangeas-tu ?* indique que le PP est verbal (F2), ce qui justifie le non-accord :

**Règle *avoir* niveau 4 : le participe passé ne s'accorde pas lorsque *en* est précédé d'un adverbe de quantité**

● **Niveau 5 : participe passé précédé de en suivi d'un adverbe de quantité**

Selon la règle actuelle, le participe passé ne s'accorde pas lorsque *en* est suivi d'un adverbe de quantité

Ex. *Des pommes, tu en as tant mangé.*

Cette règle est conforme à la règle fondamentale *avoir* de niveau 1, elle est donc maintenue.

Ex. *des pommes, tu en as tant mangé*

**Règle *avoir* niveau 5 : Le participe passé ne s'accorde pas lorsque *en* est suivi d'un adverbe de quantité,**

● **Niveau 3B : Participe passé précédé d'un complément circonstanciel**

Selon la règle actuelle, le participe passé ne s'accorde pas avec son complément circonstanciel (temps, quantité, etc.) si celui-ci le précède.

Ex. *Les vingt euros que le billet a coûté, les trois heures qu'il a marché*

La règle proposée est conforme à la règle fondamentale *avoir* de niveau 1, elle est donc maintenue.

**Règle *avoir* niveau 3B : Le participe passé ne s'accorde pas avec son complément circonstanciel lorsque celui-ci est placé avant lui.**

● **Niveau 3C : PP d'un verbe impersonnel**

Selon la règle actuelle, le PP d'un verbe impersonnel est toujours invariable

Ex. *Les efforts qu'il a fallu faire*

La règle proposée est conforme à la règle fondamentale *avoir* de niveau 1, elle est donc maintenue.

**Règle *avoir* niveau 3C : Le PP d'un verbe impersonnel est toujours invariable**

● **Niveau 3D : PP devant un infinitif**

Selon la règle actuelle, le PP est toujours invariable devant un infinitif,

Ex. *Elle a voulu revenir*

Ex. *Les efforts qu'il a fallu faire*

Cette règle est conforme à la règle fondamentale *avoir* de niveau 1, elle est donc maintenue.

**Règle *avoir* niveau 3D : Le PP est toujours invariable devant un infinitif**

Faut-il vraiment examiner tous ces cas particuliers (avec le risque d'en oublier l'un ou l'autre) alors que la nature du complément n'importe plus, une fois admis le principe et la règle de niveau 2 ?

La règle de niveau 2 pourrait nous dispenser de ces cas particuliers, ou peut-être faudrait-il en ajouter d'autres, sachant que l'on ne pourra jamais les retenir tous.

**Règle avoir finale : Le participe passé qui suit avoir est toujours invariable**

L'examen des verbes pronominaux est reporté à la réunion suivante.

Ce canevas est bien évidemment provisoire et soumis à discussion.

Toutes les remarques, générales ou particulières, qui vous paraîtront devoir l'améliorer sont les bienvenues.

La prochaine réunion aura lieu le **mercredi 19 janvier 2011** au *Conseil International de la Langue Française*, 11 rue de Navarin, Paris 9<sup>e</sup> de 14h30 à 17h. Nous espérons vous y retrouver nombreux.

Très bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Le Président,

C. Gruaz..